

Le meilleur des deux mondes :
Un système électoral mixte par représentation proportionnelle et par vote préférentiel

par Stephen Fisher-Bradley

pour le Mirabel Centre for Policy Development

Un projet du Women's Food and Water Initiative
for a Sustainable Vancouver Island Bioregion

Résumé

Le soutien à la réforme électorale au Canada est profondément divisé entre les partisans du système mixte proportionnel et ceux du système par classement à vote unique transférable (VUT).

Les partisans du système mixte proportionnel désirent un système entièrement proportionnel, ce que les systèmes de type VUT ne sont pas nécessairement.

Les partisans du VUT quant à eux mettent l'accent sur l'élection de députés par un bulletin de vote préférentiel (VP). Ils soulignent qu'avec le système proportionnel mixte, il arrive souvent que les députés locaux ne soient pas acceptables pour une majorité d'électeurs s'ils sont élus selon le scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT). Ils ne font pas confiance aux élites du parti pour choisir qui figure sur la liste du parti et dans quel ordre. Ils désirent que tous les députés soient soumis à l'approbation des électeurs, y compris les députés supplémentaires obtenus grâce au VP.

Aucun des deux camps ne désire que la réforme électorale aille « dans le mauvais sens ».

En cas de référendum, beaucoup d'entre eux voteront contre l'autre proposition.

Il est peu probable que nous obtenions le soutien de la majorité pour un système, à moins d'en élaborer un qui combinerait les valeurs positives du système mixte proportionnel et du VUT, tout en apaisant les craintes soulevées par les deux systèmes.

Ce mémoire propose un système qui combine le système mixte proportionnel et le système de VP.

Il conserve les caractéristiques de base du scrutin proportionnel, mais les députés des circonscriptions sont élus par un bulletin de VP.

Les députés supplémentaires requis pour obtenir la proportionnalité sont choisis parmi les candidats du parti qui n'ont pas été élus selon le pourcentage de votes comme premier choix qu'ils ont reçus. Le choix de l'électeur est donc l'élément moteur pour dresser la liste de la représentation proportionnelle des partis plutôt que les élites de ceux-ci.

Comme un système électoral mixte par représentation proportionnelle et par classement répond aux besoins et aux préoccupations des partisans des deux camps, tout en gardant les députés des circonscriptions uninominales – il est de toute évidence acceptable pour toutes les grandes factions qui désirent se débarrasser du SMUT. Ainsi, le référendum qui serait autrement requis pour savoir quel type de réforme électorale les Canadiens préfèrent ne serait pas nécessaire avec un tel système.

L'annexe A examine les sept dernières élections afin de voir quel pourcentage de députés supplémentaires serait nécessaire pour atteindre une représentation entièrement proportionnelle. On y constate qu'une proportion de 70 % de sièges de circonscription et de 30 % de sièges supplémentaires aurait permis d'atteindre une représentation entièrement proportionnelle, et ce, cinq fois sur sept, et une proportionnalité de plus de 80 %, deux fois sur sept. La taille du Parlement peut être maintenue à 338 membres ou moins.

D'autres problèmes soumis au Comité sur la réforme électorale sont aussi examinés.

Établir un système électoral mixte par représentation proportionnelle et par VP

Qu'est-ce qui cloche avec le scrutin majoritaire uninominal à un tour?

- Dans la plupart des circonscriptions, le résultat ne représente pas la volonté de la majorité des électeurs, ce qui est par définition non démocratique. Une majorité d'électeurs peuvent avoir l'impression de ne pas être représentés et que leur vote est inutile.
- Il crée souvent de grands bouleversements tout à fait artificiels de la position des partis en raison d'un petit changement au niveau de la préférence des électeurs. Cela peut entraver de façon importante l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sans aucune raison valable.
- La pression est forte sur les électeurs de voter de façon stratégique afin de bloquer le parti qu'ils détestent le plus, plutôt que d'être encouragés à faire un choix clair pour le parti qu'ils préfèrent.

Qu'est-ce que les Canadiens aiment du scrutin majoritaire uninominal à un tour?

- La relation avec le député local.

Pourquoi les référendums sur la réforme électorale ont-ils échoué malgré un appui majoritaire pour une réforme?

- Proposer deux visions concurrentielles de la réforme électorale se traduit par des partisans farouchement opposés à la vision qui n'est pas la leur.
- Les partisans du système mixte proportionnel sont inquiets que les systèmes préférentiels ne se traduisent pas toujours par une proportionnalité des partis. Beaucoup sont très loyaux à un parti et ne font pas de cas d'une augmentation du rôle des partis pour dresser la liste et l'ordre des partis pour déterminer les députés supplémentaires.
- Les partisans des systèmes de type VUT accordent de l'importance au fait que les électeurs choisissent directement les candidats qu'ils préfèrent pour les représenter. Le lien fondamental entre l'électeur et le représentant est renforcé. Ces partisans ne font souvent pas confiance aux élites des partis politiques, craignant une influence accrue de celles-ci pour choisir les candidats et leur ordre pour la liste des députés supplémentaires qui risque de comprendre des personnes qui n'ont pas été soumises au crible et choisies par les électeurs.

Pouvons-nous élaborer un système électoral mixte par représentation proportionnelle et par VP?

- qui a les avantages du VUT?
- qui respecte entièrement la proportionnalité des partis comme le font les scrutins proportionnels mixtes?
- qui maintient la relation circonscription/député?
- dans lequel tous les députés sont choisis en fonction des votes qu'ils ont reçus?

- qui peut être mis en œuvre partiellement (le volet préférentiel) dans les limites des circonscriptions électorales existantes et qui peut être entièrement mis en œuvre dès que les nouvelles limites des circonscriptions seront établies d'après le recensement de 2016?
- qui nécessitera peu de coûts et d'efforts de la part d'Élections Canada et n'entraînera aucune augmentation du nombre de députés?

Détails concernant un système électoral mixte par représentation proportionnelle et par VP :

- Les circonscriptions électorales uninominales demeurent avec des députés supplémentaires pour corriger les lacunes au niveau de la représentation (proportionnalité) comme avec les systèmes de système mixte proportionnel.
 - La plupart de nos circonscriptions électorales avaient 4 candidats ou plus lors des récentes élections, et certaines en avaient même 11 ou plus. Cela est déjà à la limite de la possibilité de fonctionner lors des réunions auxquelles assistent tous les candidats. Il y a une limite quant au nombre de candidats qu'un électeur peut évaluer en exerçant une diligence raisonnable. Ainsi, les circonscriptions électorales plurinominales ne sont pas une bonne idée et sont tout à fait inutiles s'il y a un mécanisme de proportionnalité.
- Les députés des circonscriptions électorales seront élus par un vote unique transférable.
 - Le VUT est la seule façon de garantir que le député est choisi par une majorité d'électeurs et cela évite les frais et le musellement des électeurs associés à des élections multiples (le système de report automatique des voix).
 - * Les partis eux-mêmes désirent que leur chef soit acceptable pour la majorité de leurs membres. Un chef choisi par SMUT ne représenterait qu'une minorité et entraînerait trop de division. Il est révélateur que les partis élisent leur chef par VP, par VUT ou selon le même processus répété plusieurs fois. Je ne connais aucune exception à travers le monde.
- Les députés supplémentaires requis pour obtenir une représentation proportionnelle sont choisis parmi les candidats du parti qui n'ont pas été élus selon le pourcentage de votes comme premier choix qu'ils ont reçus.
 - De cette façon, les partis ne participent pas au choix des députés supplémentaires ni à l'ordre dans lequel ils seront choisis. Tous les députés supplémentaires auront été passés au crible et choisis par un certain nombre d'électeurs. Ils seront les candidats les plus populaires du parti qui n'auront pas été élus.
 - Ces députés supplémentaires ne représenteront pas nécessairement la circonscription où ils se sont présentés. Ils seront députés pour l'ensemble. Ils auront droit à un budget et à des allocations pour leur bureau et leur personnel équivalents à ceux du député de la circonscription où ils se sont présentés. Ils seront libres d'être un représentant supplémentaire de la région de leur choix qui peut s'étendre jusqu'à l'ensemble du pays.

Comment Élections Canada peut-il redessiner les limites des circonscriptions pour soutenir un système électoral mixte par représentation proportionnelle et par VP au même coût qu'un redécoupage post-recensement?

- Lors du prochain redécoupage de la carte électorale, Élections Canada devra réduire le nombre de circonscriptions à un seuil qui permettrait d'avoir des députés supplémentaires conformément à la proportionnalité sans pour autant augmenter le nombre total de députés. (Voir l'annexe A. Examen des élections précédentes pour déterminer le pourcentage de sièges supplémentaires requis pour obtenir une représentation proportionnelle des partis.)
- Comme il est expliqué en détail à l'annexe A, le point d'équilibre idéal où la proportionnalité est maximisée et l'augmentation de la taille des circonscriptions minimisée est atteint avec 70 % de circonscriptions uninominales et 30 % de sièges supplémentaires possibles. Pour un maximum de 338 sièges, ce serait 237 circonscriptions et un maximum de 101 sièges supplémentaires.
- L'Île-du-Prince-Édouard obtiendrait les quatre sièges que lui garantit la constitution, tandis que chacun des trois territoires en obtiendrait un. Deux cent trente sièges seraient divisés proportionnellement à la population entre les neuf provinces.
- Nous recommandons que, dans chaque province, le maximum de disparité permis quant à la taille des circonscriptions soit utilisé, tout en respectant les directives de la Cour suprême. C'est pour minimiser l'augmentation de la taille des circonscriptions nordiques qui est déjà très grande, et pour rectifier autant que possible le déficit démocratique qui découle de l'égalité stricte de la population des circonscriptions dans un pays dont la population est concentrée dans les grandes villes, de grandes régions rurales et de petits centres urbains avec beaucoup moins de population. Tout comme chaque électeur a ses propres intérêts qu'il souhaite voir représentés, chaque communauté a ses propres intérêts qui doivent l'être également, peu importe la taille de sa population. Avec une représentation stricte en fonction de la population, les régions rurales sont essentiellement privées de leur droit de vote lorsque quelques grandes métropoles réunissent 75 % (par exemple) de la population. Des circonscriptions strictement égales priveraient quant à elles les grandes villes de leur droit de vote. Nous devons rechercher un point d'équilibre tout en respectant les directives de la Cour suprême.

Autres questions

Devrait-il y avoir un référendum sur la réforme électorale?

Un référendum pour demander si le SMUT devrait être réformé n'est pas nécessaire en raison de la grande majorité d'électeurs qui ont voté pour un parti qui promettait une réforme électorale.

S'il y a un référendum, il devrait être à propos du type de réforme à adopter avec plusieurs options sur un bulletin de VP. C'est la seule forme de référendum qui donnerait un résultat qui reflète la volonté des Canadiens.

Ce référendum pour choisir un système de rechange n'est pas nécessaire si le système choisi atténue les craintes et répond aux besoins des partisans du système mixte proportionnel et du système par VP, ainsi qu'à ceux de la grande majorité des Canadiens qui désirent toujours avoir un député local.

Recommandation : Un référendum n'est pas nécessaire si le système choisi est une version du système électoral mixte par représentation proportionnelle et par VP décrit précédemment.

Qu'en est-il du vote électronique?

Nous avons vu des gouvernements, des forces armées et de grandes entreprises avec un budget pratiquement illimité pour la sécurité électronique se faire pirater leurs données les plus sensibles. Nous savons tous que rien n'est sécuritaire sur Internet.

Même un système distinct de l'Internet peut être facilement compromis de plusieurs façons.

Nous avons un système de bulletins de vote imprimés et de scrutateurs avec un transfert sécurisé auquel tous les gens qui en comprennent le fonctionnement font entièrement confiance. (Nous avons besoin de davantage de sensibilisation pour que tous les Canadiens comprennent son fonctionnement.)

Aucun fondement de la démocratie n'est plus important que le fait que les électeurs croient que le vote et le décompte sont exacts. Aux États-Unis, nous avons vu des électeurs très désillusionnés par le fait que leur système présidentiel avec Collège électoral peut changer de cap en raison du vote d'un état comme l'Ohio où le vote électronique est en vigueur et où il existe de nombreuses preuves de fraudes lors de récentes élections comme celle de 2004.

Avec le système actuel de bulletins de vote imprimés, l'intention de l'électeur est claire et sa confidentialité assurée. La seule façon d'y parvenir avec une machine à voter est d'imprimer un bulletin de vote que l'électeur peut examiner avant de le mettre dans la boîte de scrutin. En d'autres mots, un stylo électronique très coûteux. Et si l'électeur est en désaccord avec le vote émis par la machine? La seule option qui préserverait sa confidentialité serait de lui permettre de détruire son bulletin de vote produit par la machine et d'en remplir un conventionnel. Cela n'a aucun sens. Permettre l'érosion de la confiance de l'électeur envers le système en a encore moins.

Recommandation : Garder le système actuel de bulletins de vote imprimés et de scrutateurs avec transport et entreposage sécurisés. Aucun autre système ne peut ou ne devrait garder la confiance des électeurs.

Qu'en est-il du vote obligatoire?

Le droit de vote vient avec une responsabilité de s'informer à propos des enjeux, des partis et des candidats. Le vote aléatoire ou frivole n'est pas de la démocratie. On ne peut forcer les électeurs à se préparer, mais ils doivent savoir que c'est ce qu'on attend d'un électeur consciencieux.

Le vote obligatoire envoie le signal que le vote démocratique est un jeu sans grande importance. Les personnes qui ne veulent pas prendre une décision sérieusement ne devraient pas être encouragées à voter, encore moins y être obligées.

Recommandation : Maintenir la liberté de voter ou non.

ANNEXE A**CALCUL DU POURCENTAGE DE DÉPUTÉS SUPPLÉMENTAIRES REQUIS POUR ATTEINDRE LA PLEINE PROPORTIONNALITÉ****Méthode**

Nous examinons les sept dernières élections pour calculer le pourcentage de députés supplémentaires nécessaires pour atteindre une représentation entièrement proportionnelle avec un système électoral de système mixte proportionnel ou par représentation proportionnelle et par vote préférentiel.

Nous avons utilisé un seuil de 0,4 % des votes pour inclure un parti. Un parti avec 0,2 % des votes gagnerait un siège au sein des quelque 300 députés du Parlement. Le fait de les inclure ne modifierait pas le résultat matériellement.

Pour chaque élection, nous avons comparé le pourcentage du vote populaire reçu par chaque parti au pourcentage de sièges obtenu. En examinant les partis dont le pourcentage de sièges est supérieur à celui de leur vote populaire, nous avons déterminé le parti dont l'écart entre le pourcentage de vote populaire et le nombre de sièges est le plus grand et l'avons exprimé en pourcentage.

Par exemple, dans le cas de l'élection de 2011 : le pourcentage de sièges remporté par le NPD et le Parti conservateur est plus grand que le pourcentage de votes qu'ils ont obtenu.

	<u>Vote populaire (%)</u>	<u>Sièges (%)</u>	<u>Calcul</u>	<u>Excédent de sièges par rapport au vote</u>
Parti conservateur	39,6	53,9	$(53,9 - 39,6)/39,6 =$	36,1 %
NPD	30,6	33,4	$(33,4 - 30,6)/30,6 =$	9,2 %

Ainsi, le Parti conservateur a le plus grand excédent de sièges. Leurs résultats seront utilisés pour calculer le nombre de sièges supplémentaires requis à ajouter aux 308 des circonscriptions afin d'obtenir une représentation entièrement proportionnelle.

$(53,9 \% \times 338)/39,6 \% = 419$, soit la taille totale requise pour compléter les 308 députés élus dans les circonscriptions afin d'atteindre une parfaite proportionnalité.

REMARQUE : Personne ne suggère d'avoir 419 députés siégeant au Parlement. Nous calculons le pourcentage de sièges supplémentaires requis pour obtenir la pleine proportionnalité. Ce pourcentage peut ensuite être appliqué à la taille de Parlement désirée pour calculer le nombre de sièges de circonscriptions uninominales qui pourraient être complétés pour avoir une représentation proportionnelle et la taille de Parlement désirée.

$419 - 308 = 111$ sièges supplémentaires requis. $111/419 = 26,5 \%$ sièges supplémentaires requis.

FIN DE L'EXEMPLE

Résultats : Pourcentage de sièges requis pour atteindre une représentation entièrement proportionnelle

<u>Élections</u>	<u>% complémentaire requis pour obtenir</u>	<u>% prop. avec 40 % d'ajout</u>	<u>30 %</u>	<u>25 %</u>
2015	27,5 %	100 %	100 %	91 %
2011	19,3	100 %	100 %	100 %
2008	37,1	100 %	81 %	67 %
2006	36,6	100 %	83 %	68 %
2004	29,2	100 %	100 %	86 %
2000	28,7	100 %	100 %	87 %
1997	26,8	100 %	100 %	93 %
Moyenne	29,3			

Recommandations

Que le nombre de circonscriptions uninominales soit réduit à 237 (70 % de 338).

Que des députés supplémentaires soient choisis pour obtenir la pleine proportionnalité avec un seuil supérieur de 101.

L'expérience des sept dernières élections générales indique qu'en suivant ces recommandations, nous aurions probablement obtenu une représentation entièrement proportionnelle et une Chambre des communes avec un peu moins de 338 députés, 5 fois sur 7, et probablement une Chambre des communes de 338 députés avec un peu moins que la pleine proportionnalité, 2 fois sur 7.

L'objectif est de restreindre le nombre de députés à 338 ou moins afin de maximiser la proportionnalité et de minimiser la réduction du nombre de circonscriptions et, par conséquent, l'augmentation de leur taille. Ces données suggèrent que 237 députés de circonscription et jusqu'à 101 supplémentaires (70 %/30 %) représentent le point d'équilibre que nous cherchons à atteindre.

LES DONNÉES

42^e élection générale de 2015

	<u>% du vote populaire</u>	<u>% de sièges</u>	<u>Sièges sur 338</u>	<u>Sièges sur 466</u>	<u>Sièges suppl.</u>
Bloc Québécois	4,7 %	3,0 %	10	22	12
Parti conservateur	31,9	29,3	99	149	50
Parti vert	3,4	0,3	1	16	15
Parti libéral	39,5	54,4	184	184	0
NPD	19,7	13,0	44	92	48
	<u>% de sièges suppl.?</u>	<u>Sièges à soustraire de 338</u>		<u>Sièges de circonscription pour obtenir un total de 308</u>	
	27,5 %	93		245	

41^e élection générale de 2011

	<u>% du vote populaire</u>	<u>% de sièges</u>	<u>Sièges sur 308</u>	<u>Sièges sur 419</u>	<u>Sièges suppl.</u>
Bloc Québécois	6,1 %	1,3 %	4	26	22
Parti conservateur	39,6	53,9	166	166	0
Parti vert	3,9	0,3	1	16	15
Parti libéral	18,9	11,0	34	79	45
NPD	30,6	33,4	103	128	25
	<u>% de sièges suppl.?</u>	<u>Sièges à soustraire de 308</u>		<u>Sièges de circonscription pour obtenir un total de 308</u>	
	19,3 %	59		249	

40^e élection générale de 2008

	<u>% du vote populaire</u>	<u>% de sièges</u>	<u>Sièges sur 308</u>	<u>Sièges sur 490</u>	<u>Sièges suppl.</u>
Bloc Québécois	10,0 %	15,9 %	49	49	0
Parti conservateur	37,7	46,4	143	185	42
Parti vert	6,8	0	0	33	33
Parti libéral	26,3	25,0	77	129	52
NPD	18,2	12,0	37	89	52
	<u>% de sièges suppl.?</u>	<u>Sièges à soustraire de 338</u>		<u>Sièges de circonscription pour obtenir un total de 308</u>	
	37,1 %	114		194	

39^e élection générale de 2006

	<u>% du vote populaire</u>	<u>% de sièges</u>	<u>Sièges sur 308</u>	<u>Sièges sur 486</u>	<u>Sièges suppl.</u>
Bloc Québécois	10,5 %	16,6 %	51	51	0
Parti conservateur	38,3	40,3	124	186	62
Parti vert	4,5	0	0	22	22
Parti libéral	30,2	33,4	103	147	44
NPD	17,5	9,4	29	85	56
	<u>% de sièges suppl.?</u>	<u>Sièges à soustraire de 308</u>		<u>Sièges de circonscription pour obtenir un total de 308</u>	
	36,6 %	113		196	

38^e élection générale de 2004

	<u>% du vote populaire</u>	<u>% de sièges</u>	<u>Sièges sur 308</u>	<u>Sièges sur 435</u>	<u>Sièges suppl.</u>
Bloc Québécois	12,4 %	17,5 %	54	54	0
Parti conservateur	29,6	32,1	99	129	30
Parti vert	4,3	0	0	19	19
Parti libéral	36,7	43,8	135	160	25
NPD	15,7	6,2	19	68	49
	<u>% de sièges suppl.?</u>	<u>Sièges à soustraire de 338</u>		<u>Sièges de circonscription pour obtenir un total de 308</u>	
	29,2 %	90		218	

37^e élection générale de 2000

	<u>% du vote populaire</u>	<u>% de sièges</u>	<u>Sièges sur 301</u>	<u>Sièges sur 422</u>	<u>Sièges suppl.</u>
Bloc Québécois	10,7 %	12,6 %	38	45	7
Alliance canadienne	25,5	21,9	66	108	42
Parti vert	0,8	0	0	3	3
Parti libéral	40,8	57,1	172	172	0
Parti marijuana	0,5	0	0	2	2
NPD	8,5	4,3	13	36	23
Parti progressiste- conservateur	12,2	4,0	12	51	39
	<u>% de sièges suppl.?</u>	<u>Sièges à soustraire de 308</u>		<u>Sièges de circonscription pour obtenir un total de 308</u>	
	28,7 %	86		215	

36^e élection générale de 1997

	<u>% du vote populaire</u>	<u>% de sièges</u>	<u>Sièges sur 301</u>	<u>Sièges sur 411</u>	<u>Sièges suppl.</u>
Bloc Québécois	10,7 %	14,6 %	44	44	0
Parti réformiste	19,4	19,9	60	80	20
Parti vert	0,4	0	0	2	2
Parti libéral	38,5	51,5	155	158	3
NPD	11,0	7,0	21	45	24
Parti progressiste- conservateur	18,8	6,6	20	77	57
	<u>% de sièges suppl.?</u>	<u>Sièges à soustraire de 338</u>		<u>Sièges de circonscription pour obtenir un total de 308</u>	
	26,8 %	81		220	